Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le **11 septembre 2023**, à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Mairesse : Audrey Sénéchal
Conseillères : Line Rondeau, Marie-Josée Bibeau
Conseillers : Olivier Plante, Michel Allard, Bernard Coutu
À laquelle est absent :
Conseiller : Gilles Côté
La majorité des conseillers et mairesse étant présents, le quorum est constaté.

Était aussi présente, Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et agit comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente Madame Audrey Sénéchal, mairesse, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
2.1. Procès-verbaux de la séance du 14 aout 2023
3. DEMANDES CITOYENNES
4. APPROBATION DES COMPTES
4.1. Compte à payer et présentation de la situation financière
4.2. Autorisation de paiement # 6 à *GBI Experts-Conseils* – Réaménagement et bonification du parc municipal
4.3. Autorisation de paiement – Don – Coopérative de solidarité santé du Grand Brandon
4.4. Autorisation de paiement – Les Construction JP3 Inc – Réparation solage – Décompte # 1 et # 2
4.5. Autorisation de paiement – Guyllaume Adam – Installation de mobilier urbain
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
5.1. Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis (aout 2023)
6. AFFAIRES DIVERSES
6.1. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
6.2. Autorisation pour la tenue de la Journée Civique 2023 et dépôt de la programmation
6.3. Autorisation pour l'acquisition de deux unités à multi-matière double
6.4. Autorisation pour l'acquisition de panneaux d'informations et d'accueil pour le parc des Gaulois
6.5. Nomination de Noémie Branconnier Joyal au poste d'agente d'administration et développement du territoire local – Entente intermunicipale avec la municipalité de St-Norbert
6.6. Dépôt de la politique de confidentialité
6.7. Mandat à *Les Gouttières Matawinie* – Fabrication et installation de gouttières avec parefeuilles
6.8. Mandat à Construction JP3 Inc. - Installation de brise-glaces et solidification de la structure de toit
6.9. Désignation de la personne élue responsable du dossier « Aînés »
6.10. Autorisation demande de soutien au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
6.11. Désignation de la personne représentant la municipalité pour la demande de Soutien MADA
6.12. Demande de commandite – Association forestière de Lanaudière
6.13. Entente de Services aux personnes sinistrées – Croix-Rouge
7. CORRESPONDANCE REÇUE
8. SUIVIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-09-142 **Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance du 14 aout 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance du **14 aout 2023** a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2023-09-143 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Linde Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 aout 2023 comme présenté.

ADOPTÉE.

3. DEMANDES CITOYENNES

Aucune demande citoyenne.

4 APPROBATION DES COMPTES

4.1 Comptes à payer et présentation de la situation financière

Considérant que les listes des comptes payés et à payer en date du 11 septembre 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec.*

2023-09-144 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 11 septembre 2023 totalisant **16 492.20 $** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 11 septembre 2023, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **4 721.66 $**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement. La directrice générale a déposé la liste des encaissements reçus et le solde à la caisse au 31 aout 2023, le solde du placement ET1 ainsi que le ET2 comme suit :

Total des encaissements en aout	**26 519.56 $**
Compte à la caisse au 31 aout 2023	**134 731.67 $**
Placement ET1	**121 117.80 $**
Placement ET2	**6 616.14 $**

ADOPTÉE.

4.2 Autorisation de paiement # 6 à *GBI Experts-Conseils* – Réaménagement et bonification du parc municipal

Considérant la demande de paiement de **9 417.19 $ taxes incluses**;

Considérant l'avancement des travaux du parc et du sentier;

Considérant l'offre de service du projet 0S-22-1361;

2023-09-145 Il EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement #6 de la facture **# 00028506** à *GBI Experts-Conseils Inc.* au montant de **9 417.19 $ taxes incluses**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-08000-729**, le tout financé par le règlement d'emprunt 2023-04-11 et en majorité par la TECQ 2019-2023 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

4.3 Autorisation de paiement – Don – Coopérative de solidarité santé du Grand Brandon

Considérant la réception de l'aide financière dans le cadre du Programme de Soutien à l'Action Bénévole;

Considérant le besoin flagrant à la population de la région d'avoir accès à des soins de santé;

Considérant que la municipalité fait partie des sept (7) municipalités qui supportent le projet de coopérative de solidarité santé du Grand Brandon.

2023-09-146 Il EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de 2 000 $ à la Coopérative de solidarité santé du Grand Brandon

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-590-00-329**.

ADOPTÉE.

4.4 Autorisation de paiement – Les Construction JP3 Inc – Réparation solage – Décompte # 1 et # 2

Considérant l'avancement des travaux pour la réparation du solage;

Considérant la réception de la facture # 000496 ainsi que de la facture # 000501;

2023-09-147 Il EST **PROPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement des factures **# 000501** et **# 000496** à *Les Construction JP3 Inc*. pour un montant total de **8 814.16 $ taxes incluses.**

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-190-10-522**.

ADOPTÉE.

4.5 Autorisation de paiement – Guyllaume Adam – Installation de mobilier urbain

Considérant l'achèvement des travaux;

Considérant la réception de la facture #20230905;

2023-09-148 Il EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture **# 20230905** à Guyllaume Adam d'un montant de **600 $**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **23-08000-729**, le tout financé par le règlement d'emprunt 2023-04-11 et en majorité par la TECQ 2019-2023 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

5 DÉPÔT DE RAPPORT

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis (aout 2023)

DÉPÔT La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport du concernant la liste des permis émis pour le mois d'aout 2023.

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

2023-09-149

Il EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mme Caroline Proulx de l'Assemblée nationale et à M. Yves Perron député à la Chambre des communes, à la

Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE.

6.2 Autorisation pour la tenue de la Journée Civique 2023 et dépôt de la programmation

Considérant qu'aura lieu la Journée Civique le dimanche 10 décembre 2023;

Considérant que la municipalité désire perdurer la tradition de cette journée annuelle;

Considérant la programmation déposée au conseil municipal;

2023-09-150 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante
ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la tenue de la Journée Civique le 10 décembre prochain et d'autoriser les dépenses nécessaires. Un budget approximatif de 2 000 $ est alloué à l'activité.

ADOPTÉE.

6.3 Autorisation pour l'acquisition de deux unités à multi-matière double

Considérant la demande d'aide financière supplémentaire à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour des unités à multi-matière pour le projet de réaménagement du parc municipal;

Considérant la somme additionnelle de 3 000 $ octroyée à la municipalité ;

Considérant que le fournisseur *Tessier Récréo Parc* offrait le prix le plus bas;

2023-09-151 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER l'acquisition de deux unités multi-matière double.

D'AUTORISER la dépense approximative de **4 700 $** et ce, dès réception desdites unités multi-matière double;

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-08000-729**.

ADOPTÉE.

6.4 Autorisation pour l'acquisition de panneaux d'informations et d'accueil pour le parc des Gaulois

Considérant le projet de réaménagement du parc et d'un sentier;

Considérant les différentes soumissions reçues:

Kalitec : Aucun retour pour le moment;
L'Épigraphe : 16 panneaux 631.25$ / unité; total : 10 100 $ plus taxes et 16 lutrins 340 $ / unité ; total : 5 440 $ plus taxes;
Les industries Gravel Inc : 16 lutrins : 250 $ / lutrin total de 4 000 $ plus taxes;

Infographiste Annie-Pier Prud'homme : 15-16 visuels taux horaire 70 $ pour un total approximatif de 1 470 $.

Considérant le tarif pour l'infographie des panneaux d'informations;

Considérant les soumissions reçues pour les panneaux d'informations;

Considérant les soumissions reçues pour les lutrins d'informations.

2023-09-152 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET RÉSOLU en majorité des conseillers :
La mairesse, madame Audrey Sénéchal s'abstient de voter et ne prend pas part aux discussions concernant le point suivant compte tenu de l'apparence de conflit d'intérêts des proches la concernant.

D'AUTORISER l'acquisition de 16 panneaux informatifs pour le projet du réaménagement du parc et du sentier de la municipalité.

DE MANDATER le fournisseur *L'Épigraphe* pour la confection des panneaux informatifs pour un total de **10 100 $ plus taxes**;

DE MANTADER le fournisseur les *Industries Renaud Gravel Inc.* pour la confection des lutrins pour les panneaux informatifs pour un montant de **4 000 $ plus taxes**;

DE MANDATER Madame Annie-Pier Prud'homme pour l'infographie des panneaux pour un prix approximatif de **1 470 $**.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-08000-729**, le tout financé par le règlement d'emprunt 2023-04-11 et en majorité par la TECQ 2019-2023 et d'en autoriser le paiement dès la réception desdits panneaux.

ADOPTÉE.

6.5 Nomination de Noémie Branconnier Joyal au poste d'agente d'administration et développement du territoire local – Entente intermunicipale avec la municipalité de St-Norbert

Considérant l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Norbert;

Considérant le besoin de combler le poste d'agente d'administration et de développement du territoire local;

Considérant l'entrevue du 21 septembre dernier;

Considérant la recommandation de la directrice générale madame Catherine Gagnon de procéder à l'embauche pour la durée de l'entente intermunicipale.

2023-09-153 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE NOMMER madame Noémie Branconnier Joyal au poste d'agente d'administration et développement du territoire local et ce, selon la durée et les termes mentionnés dans l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE.

6.6 Dépôt de la politique de confidentialité

Considérant la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de*

protection des renseignements personnels, LQ 2021, c. 25, qui a été sanctionnée le 22 septembre 2021;

Considérant l'obligation de déposer une politique de confidentialité;

2023-09-154 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET RÉSOLU par la majorité des conseillers :

DE DÉPOSER la politique de confidentialité;

DE PUBLIER la politique de confidentialité sur le site Internet de la municipalité avant le 22 septembre 2023.

ADOPTÉE.

6.7 Mandat à *Les Gouttières Matawinie* – Fabrication et installation de gouttières avec parefeuilles

Considérant le besoin d'ajouter et de changer les gouttières en façade du bâtiment de la mairie municipale;

Considérant que l'ajout de gouttières sera bénéfique afin d'éviter l'infiltration d'eau dans le solage du bâtiment et ainsi accroitre la durée de vie de l'entretien générale de celui-ci;

Considérant les soumissions reçus :
- Gouttières M&M Inc : Ne désirait pas soumissionner
- Gouttières Matawinie : 2 220 $ plus taxes
- Gouttières St-Thomas : Aucun retour

Considérant qu'il y a qu'un seul soumissionnaire;

2023-09-155 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER *Les Gouttières Matawinie* pour la fabrication et l'installation de gouttières avec parefeuille sur la partie avant de la mairie;

D'AUTORISER la dépense approximative de **2 220 $ plus taxes applicables** et ce, dès les travaux terminés.

ADOPTÉE.

6.8 Mandat à Construction JP3 Inc. pour l'installation de brise-glaces et solidification de la structure de toit

Considérant le besoin de solidifier la structure du toit pour l'installation des gouttières afin d'éviter que celles-ci n'arrachent lors de chute de glace ou de neige;

Considérant la nécessité d'installer des brise-glaces sur la toiture du bâtiment municipal pour éviter d'endommager les gouttières et pour assurer la sécurité de tous et chacun lors de chutes massives de neige et de glace.

Considérant le mandat déjà octroyé à *Construction JP3 Inc.* pour la réparation du solage;

2023-09-156 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER *Construction JP3 Inc* pour l'installation de brise-glaces et solidification de la structure de toit.

D'AUTORISER la dépense approximative de **16 671.38 $ taxes incluses** selon la soumission reçue le 5 septembre 2023 # !00226.

ADOPTÉE.

6.9 Désignation de la personne élue responsable du dossier « Aînés »

Considérant la volonté de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon d'élaborer une politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

Considérant que la Municipalité désire débuter l'élaboration de sa politique MADA et de son plan d'action en faveur des aînés;

Considérant qu'il faut mandater une personne élue responsable du dossier « Aînés ».

2023-09-157 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER Madame Line Rondeau comme responsable du dossier « Aînés ».

ADOPTÉE.

6.10 Autorisation demande de soutien au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

Considérant le désir de la municipalité de débuter toutes les étapes reliées à l'élaboration de la politique MADA et du plan d'action qui en découle;

Considérant la nature de la création d'une telle politique;

Considérant qu'un programme de soutien (volet 1) aux municipalités est offert pour l'élaboration de notre politique et plan d'action en faveur des aînés;

Considérant que le programme prévoit une **aide financière** déterminée en fonction de la taille de la municipalité et selon les modalités annoncées lors des appels de projets et un **accompagnement technique** incluant la diffusion d'information, l'aide-conseil et les recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA.

2023-09-158 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la demande de soutien au Programme de soutien à la démarche Municipalité des aînés;

DE REMPLIR le formulaire de demande et de l'acheminer tel que mentionné dans celui-ci.

ADOPTÉE.

6.11 Désignation de la personne représentant la municipalité pour la demande de Soutien – MADA

Considérant le besoin de désigner une personne représentant la municipalité pour la demande de Soutien MADA;

2023-09-159 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE DÉSIGNER Madame Catherine Gagnon, directrice-générale étant la personne représentant la municipalité pour la demande de Soutien MADA.

ADOPTÉE.

6.12 Demande de commandite – Association forestière de Lanaudière

Demande non retenue.

6.13 Entente de Services aux personnes sinistrées – Croix-Rouge

Considérant l'entente de Services aux Personne sinistrées entrée en vigueur en date du 16 décembre 2023;

Considérant le besoin d'offrir, le cas échant, un service aux personnes sinistrées;

Considérant que l'entente est renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités;

Considérant que l'Entente entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au **16 décembre 2025**, à moins qu'elle ne soit autrement résiliée conformément aux dispositions de résiliation de la clause 15.1 (ci-après « **Durée** ») de ladite entente.

2023-09-160 IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE SIGNER l'entente et de l'acheminer à la personne responsable de la Croix-Rouge.

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de 225 $ couvrant la période de Décembre 2023 à Novembre 2024

ADOPTÉE.

7. CORRESPONDANCE REÇUE

La correspondance reçue est présentée aux conseillers et à l'assemblée.

8. SUIVIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 Suivis des divers dossiers en cours.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Catherine Gagnon,
Directrice générale et greffière-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **20 h 37,** l'ordre du jour est épuisé.

2023-09-161 IL EST **PORPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **APPUYÉ** PAR : Lyne Rondeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE

-Original signé-

_____
Audrey Sénéchal
Mairesse et
Présidente d'assemblée

-Original signé-

_____
Catherine Gagnon
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

_____
Audrey Sénéchal,
Mairesse et Présidente d'assemblée